

ration qui modifiait le caractère de la Société Saint-Jean-Baptiste, compromettait la dignité nationale, renfermait des injures graves à l'adresse de l'autorité religieuse et menaçait de vouer à l'insuccès toutes les oeuvres entreprises au nom de notre Société. En somme, nous estimions, comme aujourd'hui, que l'interview de M. Asselin était très regrettable et méritait censure.

L'assemblée a eu lieu, l'assistance a ratifié notre attitude à l'unanimité, la minorité s'étant retirée de la salle après que le vote eût été appelé.

Mais aux arguments que nous avons essayé de faire valoir on a répondu que nous étions des hypocrites qui faisons du zèle, que nous avons grandement tort de vouloir semer la discorde au sein de la Société par une intervention intempestive, puisque Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, aumônier général de la Société, n'avait même pas jugé à propos d'élever la voix.

Beaucoup de gens enfin, que je veux croire sincères, nous font encore la même observation. Aussi, au nom d'un certain nombre de membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, je viens demander à Votre Grandeur si vraiment nous avons fait preuve d'un zèle exagéré, alors que nous avons conscience de remplir simplement notre devoir.

Nous prions Votre Grandeur de daigner nous éclairer et donner une direction à notre action.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'expression de mes sentiments très respectueux.

G.-H. BARIL, M. D.

---